



REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE  
-----  
VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE  
Séance du 02 février 2016

**N°13/02/2016 : CONSTRUCTION D'UNE STATION D'ALERTE POUR LA PRISE D'EAU DE L'USINE DE PLANQUES - DEMANDE DE SUBVENTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

*L'an deux mille seize, le mardi 02 février à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 27 janvier 2016.*

**Etaient présents : 37**

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Pierre Antoine LEVI, Sophie LARAN, Laurence PAGES, Alain CRIVELLA, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Maxime BERAUDO, Bernard PECOU, Véronique LAGARRIGUE, Monique VALAT, Philippe FRANCOIS, Georges DARUL, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Vally CENTOMO, Jean TEKPRI, Danielle AMOUROUX, Jean GARROCQ, Angèle LOUCHART, Colette HARLE, Jean Martial DEJEAN, Jean Luc BUDOIA, Jean-Michel MUSCATELLI, Béatrice KOHLER, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Anne ALASSANE, Jean-François GARRIGUES, Laura NICOLAS, José GONZALEZ, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Gaël TABARLY, Marie-Dominique BAGUR, Thierry VIALON

**Pouvoirs : 6**

Mesdames, Messieurs Thierry DEVILLE à Brigitte BAREGES, Aurore KOTHE à Christian PEREZ, Clarisse HEULLAND à Laurence PAGES, Aurélie BURATTI à Jean Martial DEJEAN, Quentin SUCAU à Maxime BERAUDO, Arnaud GUITARD à José GONZALEZ

**Absents : 2**

Mesdames, Messieurs Carole GARCIA, Pauline BLANC

**Madame Marie-Claude BERLY donne lecture du rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,**

La ressource utilisée par la Ville de Montauban pour la production d'eau potable est à 95 % constituée d'eaux de surface prélevées dans le Tarn et l'Aveyron. Sur les deux usines qui traitent ces eaux, celle de Planques assure 80 % de la production de la commune ; son alimentation est donc stratégique.

L'eau traitée sur l'usine de Planques est prélevée dans le Tarn. La qualité de l'eau brute provenant de la rivière dépend essentiellement de l'activité industrielle, agricole et urbaine en amont de la prise d'eau. De ce fait, la Ville de Montauban a souhaité sécuriser l'alimentation en eau potable par la mise en place d'une station d'alerte, située à 3 kms en amont de la prise d'eau de Planques.

Cette station d'alerte permettra de détecter des pollutions non conformes à la réglementation, et d'en alerter le poste de commande de l'usine afin d'anticiper la contamination, d'arrêter le prélèvement ou d'adapter le traitement.

Une demande de subvention a été adressée à l'Agence de l'Eau en application de la délibération n°135/07/2015 du 28 juillet 2015. Cette demande portait sur les seuls coûts de travaux alors estimés à 225 000 € HT. Cependant, il apparait que les études et frais divers sont également éligibles aux aides.

Par conséquent, le coût total prévisionnel du projet devant servir de base à la demande de subventions est estimé à 260 000 € HT (études, topographie, géotechnie, station d'alerte, branchements eau, ERDF, France Télécom, supervision).

Considérant que ces prestations peuvent faire l'objet d'une subvention de la part de l'Agence de l'Eau à hauteur de 50 % du montant prévisionnel et d'une subvention complémentaire du Conseil Départemental ;

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- charger Madame le Maire de solliciter l'Agence de l'Eau et le Conseil Départemental pour l'obtention d'une subvention au taux le plus élevé que possible au regard du coût total prévisionnel de l'opération estimé à 260 000 € HT.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le **05 FEV. 2016**

De sa publication le :

De sa notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 03 février 2016

Maire,

Brigitte BAREGES

